

Le Plan de Déplacement Urbain donne du sens à nos déplacements

Avec la mise en oeuvre du PDU 2005-2015, les services de transports ont été modernisés et ont accompagné les nouvelles pratiques de mobilité.



Qu'est-ce qu'un PDU ?

Réseau Mistral

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) est un document stratégique pour le développement de l'agglomération. Il fixe les objectifs à poursuivre par la politique publique **Réseau Mistral** déplacements de personnes et de marchandises. Il définit les actions à mettre en œuvre pour répondre au défi de la mobilité urbaine durable.

C'est un outil de planification et de programmation qui indique les principes d'organisation de la mobilité à l'échelle de l'agglomération sur les 10 années à venir.

Le PDU a été créé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) en 1982 et a été rendu obligatoire par la loi sur L'air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants en 1996.

Au-delà de l'aspect réglementaire, un PDU est un outil qui vise à :

- Assurer l'équilibre durable entre les besoins de mobilité et les besoins de facilité d'accès ;
- Protéger l'environnement et la santé ;
- Assurer le mieux vivre social.

Ses domaines d'action

- Diminuer le trafic automobile
- Développer les transports collectifs (TC) et les moyens de déplacement économes et les moins polluants (vélo et marche)
- Améliorer l'usage du réseau de voirie avec un meilleur partage
- Organiser le stationnement sur le domaine public
- Organiser le transport et la livraison des marchandises
- Encourager les nouvelles formes de mobilité et les pratiques notamment des personnels des entreprises et des collectivités publiques

Qui est chargé de l'établir ?

Le PDU est porté par son autorité organisatrice de la mobilité urbaine, Toulon Provence Méditerranée, avec le concours de l'ensemble des acteurs de la mobilité sur le territoire et notamment les communes de notre agglomération, le département du Var, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat qui participent à son élaboration et sa mise en œuvre.

Le PDU 2005-2015 : les transports prennent une nouvelle dimension

Le Plan de Déplacement Urbain TPM, adopté en 2006, a encadré de nombreuses actions menées par l'ensemble des acteurs de la mobilité sur notre territoire. L'objectif était alors d'offrir de meilleures conditions de vie grâce à un rééquilibrage des pratiques de déplacements au profit des transports en commun et des modes de déplacements alternatifs et une optimisation du partage de la voirie.

Le PDU 2005-2015 arrive à terme. **La synthèse du bilan dans « en savoir + ».**

Depuis 2005, notre agglomération a fortement évolué. Elle s'est agrandie et a accueilli de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. Avec la mise en œuvre du PDU, les services de transports ont été modernisés et ont accompagné les nouvelles pratiques de mobilité.

Pour accompagner cette dynamique et anticiper les réponses les plus adaptées à cette mobilité, la communauté d'agglomération TPM et l'ensemble des acteurs du territoire qui contribue, de près ou de loin à l'amélioration de notre mobilité du quotidien, engagent **l'élaboration d'un nouveau PDU**, qui constituera la **feuille de route de la mobilité pour les 10 prochaines années**.

Cette nouvelle stratégie s'appuiera sur une démarche partenariale qui tire profit des enseignements de l'expérience passée.

Le nouveau PDU de l'agglomération

Ce document répondra notamment aux points suivants :

- **Environnement et énergie** : répondre à des objectifs de diminution des incidences environnementales (pollution de l'air, nuisances sonores), aux enjeux sanitaires qui se posent, de manière plus ou moins importante sur les territoires de TPM (lien avec PPA et Plan climat). Répondre à la problématique de renchérissement du prix du pétrole et de la précarité énergétique des ménages,...
- **Démographique** : répondre aux effets du changement démographique (nouveaux comportements, vieillissement de la population, croissance de la population,...)
- **Les échelles de mobilités** : répondre aux besoins de mobilités à des échelles dépassant le périmètre de TPM. Phénomène qui n'est pas nouveau mais qui s'est intensifié. La réflexion ne se limite plus à TPM, mais à l'aire urbaine, au SCoT et en lien avec les métropoles voisines.
- **La cohérence urbanisme/transport** : les transports ne peuvent plus être traités séparément de l'urbanisme et des enjeux de développement urbain. Une articulation urbanisme/transport est à rechercher constamment dans la construction des réseaux de transports de demain (TC, voiture, modes doux,...).
- **Le dimensionnement des infrastructures et de l'offre en transport sur un territoire fortement marqué par le tourisme.**

En savoir plus

[Délibération révision du PDU.pdf \PDF\ 211.75 Ko](#) [1]

[Délibération Modalité de mise en oeuvre du PDU 2015-2025.pdf \PDF\ 230.22 Ko](#) [2]

[Délibération bilan du PDU.pdf \PDF\ 212.9 Ko](#) [3]

[Synthèse du bilan \PDF\ 1.97 Mo](#) [4]

[Délibération arrêt du projet PDU + annexes \PDF\ 54.61 Mo](#) [5]

Actualités

Actualités

[Tour cycliste : un beau final au Faron le 23 février](#) [6]

Comme en 2019, le final du Tour cycliste - dont les deux premières étapes se dérouleront cette année dans les Alpes Maritimes

[Professionnels : réalisez votre diagnostic de vulnérabilité pour mieux vous préparer aux inondations](#) [7]

Vous êtes industriels ou exploitants agricoles?

[Vos rendez-vous avec Jean-François Zygel !](#) [8]

Dans le cadre de la nouvelle saison culturelle « Transmission », Jean-François Zygel, pianiste internationalement

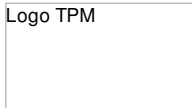
[Jean-François Zygel est l'invité d'honneur du Conservatoire](#) [9]

Jean-François Zygel est l'artiste invité de la nouvelle saison « Transmission ».

[La Métropole TPM labellisée Cap Cit'ergie](#) [10]

Le jeudi 30 janvier 2020, à l'occasion des Assises Européennes de la Transition Énergétique, tenues à Bordeaux, le label C

Logo TPM



Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)
- [\ PLAN DU SITE](#)
- [\ CONTACT PRESSE](#)

- [\ MÉDIATHÈQUE](#)
- [\ PRESSE](#)
- [\ NOUS REJOINDRE](#)
- [\ LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

URL source: <https://metropoletpm.fr/service/article/plan-de-deplacement-urbain-donne-sens-a-nos-deplacements>

Liens :

[1] https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/20140619_delib_14-06-107_revision_du_pdu.pdf

[2] https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/20150618_delib_15-06-110_modalite_de_mise_en_oeuvre_du_pdu_-_2015_2025.pdf

[3] https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/20160212_delib_16-02-1_bilan_du_pdu.pdf

[4] <https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/synthese.pdf>

[5] https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/20160407_delib_arret-projet_pdu_-annexes.pdf

[6] <https://metropoletpm.fr/actualites/tour-cycliste-un-beau-final-faron-23-fevrier>

[7] <https://metropoletpm.fr/actualites/professionnels-realisez-diagnostic-de-vulnerabilite-mieux-preparer-aux-inondations>

[8] <https://metropoletpm.fr/actualites/vos-rendez-jean-francois-zygel>

[9] <https://metropoletpm.fr/actualites/jean-francois-zygel-l-invite-d-honneur-conservatoire>

[10] <https://metropoletpm.fr/actualites/metropole-tpm-labellisee-cap-cit-ergie>